



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Publication du rapport sur la politique agricole vaudoise et crédit-cadre de 30 millions pour les améliorations foncières

Le Conseil d'Etat publie son rapport sur la politique agricole vaudoise. Comme le veut la loi, ce document doit être rédigé une fois par législature. Il présente l'action du gouvernement pour l'agriculture et pose un état général de situation. Le gouvernement sollicite par ailleurs auprès du Grand Conseil un nouveau crédit-cadre de 30 millions pour les améliorations foncières.

Le Conseil d'Etat publie le rapport agricole vaudois pour la législature 2017-2022. Une des missions de l'Etat est d'adapter et de préparer l'agriculture aux multiples défis qui se posent à elle, et ce de façon de plus en plus rapide. La Confédération joue elle aussi un rôle puisque sa propre planification (PA 2022+) est en cours de finalisation. Dans le canton, des objectifs ont été fixés en 2014 déjà, comme la protection des ressources, le « paquet lait », le développement de l'agriculture bio, la responsabilisation des acteurs, le développement et la favorisation de projets collectifs, le développement du conseil aux agriculteurs. Les résultats sont encourageants et un accent particulier a été mis sur la protection des eaux, notamment au travers de la diminution de l'usage des produits phytosanitaires. L'utilisation des produits locaux et de saison dans la restauration collective publique et parapublique ou le développement des circuits courts sont aussi d'actualité. Plus que jamais, le travail des agriculteurs doit être expliqué au grand public afin d'éviter le développement d'idées reçues.

Le Conseil d'Etat soumet par ailleurs un crédit-cadre de 30 millions pour la période 2021-2023 pour les améliorations foncières (AF). C'est le plus important de l'histoire. Les améliorations foncières sont un « outil » indispensable au soutien de l'agriculture. L'argent sert à subventionner une multitude de projets et à les accompagner. Il s'agit de manière pragmatique de poser les bases de la souveraineté alimentaire, de diminuer les coûts de production et d'adapter l'agriculture au dérèglement climatique. Les projets AF sont le plus souvent portés par les communes et subventionnés par l'Etat suivant des critères exigeants. Protection des eaux, syndicats d'arrosage, consolidation des sols, valorisation du paysage, développement des filières de production ou encore développement des porcheries paille et soleil en sont autant d'exemples. En résumé, il s'agit de consolider et diversifier l'agriculture.

Lausanne, le 19 octobre 2021

TÉLÉCHARGEMENTS